

Image not found or type unknown



Cautionn du prêt de véhicule

Par **horc27**, le **23/02/2013 à 12:32**

Bonjour,rnrnJ'ai un ami qui a créé une entreprise qui a duré 1an et quelque mois. Après la clôture de l'entreprise, il reçoit un courrier de l'huissier par lequel il doit régler la somme de 15.000 €. Après vérification des documents, il voit qu'il a signé une caution du prêt du véhicule de l'entreprise. Celui-ci a été vendu lors du dépôt du bilan.rnrnMerci de vos réponses.